

BioSenic nomme CarKath SRL, représentée par M. Eric Halioua, comme président du conseil d'administration

Saintes, Belgique, 25 septembre 2025, 07h00 – [BioSenic](#) (Euronext Brussels et Paris : BIOS) annonce la cooptation par le conseil d'administration de CarKath SRL, représentée par son représentant permanent M. Eric Halioua, comme administrateur indépendant et sa nomination comme président du conseil d'administration, suite à la fin de mandat d'Innoste SA, représentée par son représentant permanent M. Jean Stéphane.

M. Eric Halioua est un dirigeant expérimenté avec plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des sciences de la vie, alliant expertise scientifique et sens stratégique des affaires. Tout au long de sa carrière, il a démontré sa capacité à créer, financer et diriger des entreprises de biotechnologie innovantes. Son expérience en gouvernance et son jugement indépendant seront des atouts clés pour orienter la stratégie de BioSenic, soutenir une prise de décision éclairée et protéger les intérêts des actionnaires.

Avec Mme Anne-Sophie Jourdain et Boletus Consulting BV, représentée par son représentant permanent, M. Seppe De Gelas – chacun ayant été coopté par le conseil d'administration pour leur expérience et leurs réalisations dans les secteurs juridique et réglementaire (comme annoncé le 4 août 2025, voir le communiqué de presse [ici](#)) – ils constitueront ensemble le comité des administrateurs indépendants de BioSenic. La cooptation des trois administrateurs indépendants sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour confirmation et nomination effective des trois nouveaux administrateurs indépendants.

Les administrateurs et les actionnaires souhaitent exprimer leur gratitude à Innoste SA, représentée par son représentant permanent M. Jean Stéphane, pour ses longs et loyaux services en tant qu'administrateur de BioSenic. Au fil des années, son leadership, son intégrité et son discernement ont apporté une contribution durable à la société.

À la date du présent communiqué de presse, le conseil d'administration de BioSenic est composé comme suit : Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent M. Jean-Luc Vandebroek, administrateur délégué (*ad interim*) ; Iryl Partners SAS, représentée par son représentant permanent Mme Revital Rattenbach (Aflalo), administrateur non exécutif ; Capital Grand Est SAS, représentée par son représentant permanent M. Jean-François Rax, administrateur non exécutif ; Mme Anne-Sophie Jourdain, administrateur indépendant ; Boletus Consulting BV, représentée par son représentant permanent M. Seppe De Gelas, administrateur indépendant ; et M. Eric Halioua, administrateur indépendant et président du conseil d'administration.

À propos de BioSenic

BioSenic est une société de biotechnologie qui possède une longue expérience scientifique et clinique dans le domaine de l'orthopédie et des thérapies régénératives, spécialisée dans le développement clinique de thérapies pour la réparation des os et du cartilage.

BioSenic détient toujours des participations dans ses actifs cliniques ALLOB et JTA, mais se concentre désormais sur un développement conjoint avec 4Moving Biotech d'une thérapie modificatrice de la maladie à base de GLP-1 à usage vétérinaire, en particulier pour la récupération après une chirurgie ligamentaire chez les chiens. Biosenic se concentre également sur d'autres nouveaux partenariats potentiels.

BioSenic est basée à l'Avenue Léon Champagne 3, 1480 Saintes (Tubize), Belgique. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.biosenic.com>

Pour plus d'informations, merci de contacter :

BioSenic SA

Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent Jean-Luc Vandebroek, administrateur délégué *ad interim*
investorrelations@biosenic.com

Certaines déclarations, croyances et opinions contenues dans le présent communiqué de presse sont de nature prospective et reflètent les attentes et les projections actuelles de la société ou, le cas échéant, des administrateurs de la société concernant des événements futurs. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence négative sur le résultat et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'évolution de la demande, de la concurrence et de la technologie, peuvent faire en sorte que les événements, les performances ou les résultats réels diffèrent considérablement de tout développement prévu. Les déclarations

prospectives contenues dans le présent communiqué de presse concernant les tendances ou activités passées ne doivent pas être considérées comme une représentation que ces tendances ou activités se poursuivront à l'avenir. Par conséquent, la société décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse en raison d'un changement des attentes ou d'un changement des événements, des conditions, des hypothèses ou des circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ni la société, ni ses conseillers ou représentants, ni aucune de ses filiales, ni les dirigeants ou employés de ces personnes ne garantissent que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés prospectifs soient exemptes d'erreurs et n'acceptent aucune responsabilité quant à l'exactitude future des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse ou à la réalisation effective des développements prévus. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prévisionnelles, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué presse.
